



## 9<sup>e</sup> parcours d'artistes de LLN – Le Trèfle à cinq feuilles Les 21-22 et 28-29 septembre 2019

### RÈGLEMENT

#### A. L'Association des Habitants de LLN s'engage à :

1. **Organiser** un parcours d'artistes dans la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (sur l'entité LLN) les 21-22 et 28-29 septembre 2019, les samedis de 14h à 19h et les dimanches de 11h à 18h.
2. Assurer une permanence, un accueil centralisé et la vente de catalogues/plans pendant toute la durée du parcours d'artistes Trèfle à cinq feuilles.
3. **Faire la promotion** de l'événement aussi bien dans la presse, radio, sur le site, via sa newsletter, des affiches et tous les autres canaux qu'elle utilise habituellement.
4. **Réaliser le catalogue** contenant le nom de l'artiste, le n° de maison où il expose, une photo d'une œuvre représentative et un texte très court de présentation.
5. Gérer le budget du Trèfle à cinq feuilles de manière équilibrée.
6. Organiser l'ouverture du parcours.
7. Flécher le parcours.
8. A souscrire une assurance clou à clou pour les œuvres exposées au lieu central Inforville.

#### B. L'Artiste s'engage à :

1. **Exposer** ses œuvres **durant les deux week-ends** de l'événement, au lieu convenu avec les organisateurs du Trèfle à cinq feuilles pendant les heures prévues d'exposition.
2. Assurer, à l'endroit où sont exposées ses œuvres, une **permanence** et un accueil personnel **pendant toute la durée** de l'exposition.
3. Exposer **un nombre suffisant d'œuvres** pendant toute la durée de l'exposition, en particulier à ne pas enlever les œuvres qu'il aurait éventuellement vendues.
4. N'exposer que des œuvres qui ne risquent pas de choquer les enfants étant donné le caractère familial et ouvert du Trèfle à cinq feuilles.
5. **Ne pas vendre** de produits de consommation quels qu'ils soient au lieu d'exposition.
6. **Exposer une œuvre en rapport avec le thème "perspective.s" au Forum des Halles (Inforville)**, point d'accueil central du parcours, les 21-22 et 28-29 septembre 2019. Fournir le titre de l'œuvre ainsi qu'un texte de (maximum 1000 caractères espaces inclus, soit +/- 7 lignes en Word) expliquant le rapport de l'œuvre exposée au thème. De venir **déposer et rechercher** son œuvre (ou photo) **aux jours, heures et lieu qui lui seront communiqués**. Si l'œuvre est trop grande, trop précieuse ou fragile, l'artiste fournira une excellente photo de son œuvre. La taille maximum de l'œuvre (ou de la photo) **sera de 50 cm x 50 cm x 50 cm**. Les tableaux devront être munis d'un système d'accroche et les sculptures d'un socle si



nécessaire. La disposition des œuvres est de la responsabilité des organisateurs. Si l'œuvre est déposée hors délai ou si les critères évoqués ci-dessus ne sont pas remplis, l'association des Habitants de LLN se réserve le droit de refuser l'œuvre / photo apportée.

7. Ne pas afficher de prix de vente sur ses œuvres (il peut mettre à disposition une discrète liste de prix). Le Trèfle à cinq feuilles a pour objectif la rencontre et la découverte des artistes et de leurs œuvres et non la vente commerciale.
8. Envoyer par email ([info@ahlln.be](mailto:info@ahlln.be)) pour le **8 mars 2019** au plus tard, le formulaire d'inscription ainsi que les photos couleurs de bonne qualité de 4 œuvres représentatives de son travail et un texte de présentation de 1000 caractères maximum (espaces inclus, soit +/- 7 lignes en Word), pour la sélection et pour le catalogue ensuite.
9. **Payer, dès réception de la confirmation de la sélection, le droit d'inscription de 35,00€** par artiste pour ceux qui habitent dans la commune d'Ottignies/Louvain-la-Neuve (OLLN) **ou de 50 €** pour ceux qui habitent hors OLLN, sur le compte de l'Association des Habitants (IBAN BE57 0682 0795 9135) avec la mention : « Trèfle 2019 - Nom de l'artiste ». Le droit d'inscription sert à couvrir les frais de courrier, d'affichage, d'invitation, d'édition du catalogue et du plan, de publicité, de vernissage, etc. Il ne sera pas remboursé en cas de désistement. Un reçu sera délivré sur simple demande. **L'inscription n'est officielle qu'après paiement du droit d'inscription. Ce paiement fait office d'acceptation du règlement.**
10. **Exposer ses œuvres sous son entière responsabilité et souscrire les assurances qu'il jugera nécessaires pour cette exposition. L'artiste décharge donc le Trèfle à cinq feuilles et l'Association des Habitants de LLN de toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât subi ou occasionné à ses œuvres pendant la durée de l'exposition.**

### C. L'Hôte s'engage à :

1. Il s'engage, lui ou un représentant, à assister à la soirée d'information (juin) à laquelle il sera convié et à y retirer le matériel de signalisation. D'apporter à cette occasion **la somme juste de 10 euros** comme caution (espèces uniquement)
2. **Identifier son lieu d'exposition** au moyen du numéro qui lui sera attribué par les organisateurs.
3. Respecter les panneaux de signalisation donc ne pas écrire sur les panneaux fournis. (Il peut éventuellement y sur-coller de façon non permanente une feuille rectificative s'il y a un éventuel changement ou une erreur de numéro.)
4. Restituer les panneaux en bon état et propres à l'AH dès la fin de la manifestation. La caution lui sera alors rendue si les panneaux sont en bon état.
5. Ne pas laisser exposer en son lieu d'exposition des artistes qui ne participent pas officiellement au Trèfle à cinq feuilles, notamment par respect pour ceux qui ont payé leur participation.
6. **Offrir sous son entière responsabilité l'accès au lieu d'exposition et souscrire les assurances qu'il jugera nécessaires pour l'événement.** L'Hôte décharge donc le Trèfle à cinq feuilles et l'Association des Habitants de LLN de toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât subi ou occasionné sur le lieu mis à disposition par l'Hôte pour l'événement.